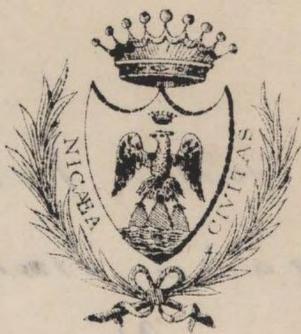


Mairie de Nice

Alpes - Maritimes



Nice, le 21 9/84

1884

Bureau

de la Bibliothèque

Objet

Monsieur le Maire

Rapport
(Affaire Levy)

Le 31. Janvier 1884 - M^{me} Blanc a contracté un échange de livres avec M^{me} A. Levy Editeur 13 rue Lafayette a Paris. et cede pour la somme de 800 f de livres précieux qui, d'après le Catalogue le plus accrédité celui de Brunet valent - 5080 f.

Cette Operation a été faite sans qu'il en reste la moindre trace dans le Papier de la Bibliothèque.

Elle n'a été autorisée ni par Monsieur le Maire ni par M. M. les Adjoints. Eût-elle été proposée, elle ne pouvait d'ailleurs être acceptée car les livres dont il s'agit font partie d'un fonds inalienable légué par M. Casane

Le 27 Mai 1884. M^{me} Levy écrivait « aux Conservateurs de la Bibliothèque » pour lui annoncer qu'il fournissait

sur la Ville une Traite de 3000 en qualite
de Bibliothecaire interimaire. Le 29 Mai 1884.
Je repondis a M^{rs} Levy que la Commission
se reunirait incessamment pour verifier les
Comptes et Statuts sur l'Echange de Livres
faite avec lui - j'ajoutais « en tout cas,
veuillez retirer la Traite de la circulation.
La Ville de Nice n'étant pas Commerciale,
votre Traite ne serait pas acceptée —
Le 14 9^h Courant. La Commission de la
Bibliothèque s'est réunie après avoir
pris connaissance de l'affaire, et décidé
qu'elle ne pouvait en aucune façon
souscrire à l'Echange qui avait été
fait entre M^{rs} Blanc et M^{rs} Levy
Echange illegal et Disproportionné;
Elle a en consequence chargé son President
de transmettre au les Demeurs son avis

Votre Devoué Serviteur
A Bottere